Image not found or type unknown

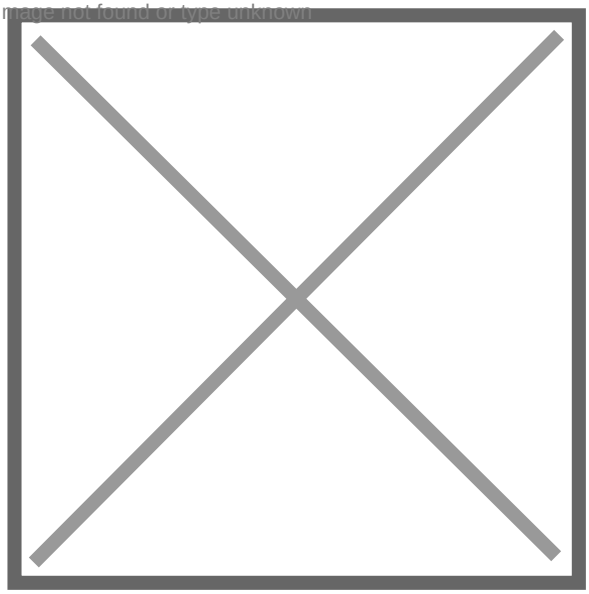

Accident matériel dans un parking

Par **blethardi**, le **28/02/2008** à **17:51**

Bonjour,
Il y'a un an et demi j'ai touché une voiture en sortant d'un parking. J'avais le permi probatoire et je ne me suis pas arrêté. Aujourd'hui je regrète.En faisant quelques recherche je pense pouvoir trouver le nom du propriétaire. Qu'est ce que je rique si le propriétaire ne veut pas s'arranger à l'amiable et veut porter plainte.
Jajoute que je ne roulais pas avec ma voiture et que la portière du vehicule de la victime à été sacrément endomagé.

Je vous remercie pour votre réponse.
Salutations dinstinguées.

Mme Blethardi

Par **jeetendra**, le **29/02/2008** à **16:44**

bonjours, vous risquez des poursuites penales pour delit de fuite apres accident ayant occasionné des dommages matériels, [fluo]soit au maximum[/fluo] 30000 euros d'amende, 2 ans de prison, suspension pendant 5 ans du permis, retrait du permis, 6 points du permis immediatement retiré, indemnisation de la victime pour les frais de reparation de sa voiture, dommage et interêt, etc, alors pensez y, cordialement

Par **JamesEraser**, le **16/05/2008** à **12:36**

Peut être serait-il bon d'attendre la prescription des faits avant d'entamer des démarches auprès de la victime qui depuis, a certainement du être dédommagée par son assurance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés